

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation d'un atelier de traitements de surfaces en continu sur un site existant au titre des ICPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APTIV SERVICES 2 FRANCE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Laurent DONATO

RCS / SIRET

7 7 5 6 7 8 9 8 0 0 0 0 9 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Le cadre ne permet pas de tout présenter.	Voir tableau (Annexe 7)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'atelier de traitements de surfaces en continu sera implanté en lieu et place du magasin actuel.

4.2 Objectifs du projet

Axe de développement du site : devenir le site de production et d'expertise d'APTIV en Europe pour les traitements de surface.

Motivation économique: développer des procédés de traitement électrolytiques dédiés aux contacts automobiles, plus rapides et plus sélectifs en métaux précieux

- Nos principaux concurrents ont déjà développé des moyens autonomes de production

- Une expertise combinée des opérations de découpe et de plating des contacts permet d'optimiser les designs.

Motivation technique: de nouvelles applications dans les véhicules nécessitent de nouveaux revêtements qui ne sont pas disponibles chez nos partenaires

- Connectiques moteur fonctionnant jusqu'à 200°C (contre 150°C actuellement)

- Transmission du signal fiable à très haute vitesse pour les nouveaux capteurs liés à la conduite autonome

- Revêtements multicouches pour rendre compatibles les contacts aux câbles automobiles en aluminium

- Surfaces de contact à faible coefficient de frottement pour augmenter le nombre de voies dans les connecteurs sans pénaliser les efforts d'accouplement

Intégrer la maîtrise des revêtements électrolytiques permettra au site d'Epernon de consolider son excellence en matière de contacts électriques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le futur atelier de traitements de surfaces sera implanté en lieu et place de l'actuel magasin.

La phase travaux va consister à démonter les racks actuels de l'atelier qui seront revendus en tant que matériel d'occasion. Le sol, actuellement constitué d'une dalle béton sera conservé. Il sera recouvert d'une résine anti-acide. Un dispositif type "dos d'âne" sera installé à chacune des portes de l'atelier permettant de confiner les eaux d'incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un descriptif en annexe n°8 présente le projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	
Surface du terrain (site)	36 744 m ²
Surface de l'atelier de traitements de surfaces (en lieu et place du magasin actuel)	70m X 20m
Hauteur du bâtiment abritant l'atelier de traitements de surfaces	12m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des longs reages
EPERNON

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 6 8' 7 7" 55 Lat. 4 8 ° 6 0' 1 5" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site est actuellement soumis à enregistrement sous la rubrique 2661 et à déclaration sous les rubriques 2560, 2662, 2663, 2925 et 4802

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 2.5 km au nord du site : ZNIEFF de type 1 Identifiant : 110001443 Nom : Vallée de la Guesle de Guiperreux à Raizeux
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un parc naturel régional se trouve à 1.8 km au Nord du site Identifiant : FR8000017 Nom : Haute vallée de Chevreuse
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'Etat du département d'Eure-et-loir a été approuvé le 27 janvier 2015. Il ne concerne pas les sites industriels.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRI a été approuvé le 22 janvier 1991 sur la commune d'Epernon. Le site APTIV est en dehors de la zone exposée au risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APTIV n'est pas situé dans un site natura 2000. Le plus proche est un site classé natura 2000 Directive Oiseaux. Il est situé à 6.4 km au NO du site APTIV. Identifiant : FR1112011 Nom : Massif de Rambouillet et zones humides proches.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APTIV n'est pas situé dans un site classé. Le plus proche est le site inscrit "Vallée de l'Eure" situé à 7 km à l'ouest du site APTIV, sur la commune de Maintenon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chaînes de traitement de surfaces sont constituées de cuves et de cellules qui contiennent des bains de traitement chimiques ou électrolytiques. Ces bains sont constitués de produits chimiques dissous dans de l'eau. Il y aura donc une consommation d'eau potable pour le montage des bains, mais également pour les rinçages inter-opérationnels. Ces rinçages étant recyclés, les consommations seront existantes mais faibles : on estime à 150 m3/an la consommation d'eau liée au projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau à usage industriel seront réalisés sur le réseau d'eau potable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'atelier de traitement de surfaces en continu est prévu dans un bâtiment déjà existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APTIV n'est pas situé dans un site natura 2000. Le plus proche est un site classé natura 2000 Directive Oiseaux. Il est situé à 6.4 km au NO du site APTIV. Identifiant : FR1112011 Nom : Massif de Rambouillet et zones humides proches. Il n'y a aucun rejet d'eau de process lié au projet sur le site. Les rejets atmosphériques seront traités par des laveurs de gaz et les concentrations en polluants potentiels respecteront les valeurs limites de l'arrêté du 30 juin 2006. Les déchets seront évacués vers les filières autorisées selon leur dangerosité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques peuvent engendrer des risques sanitaires : rejets d'éléments potentiellement polluants. Cependant, un traitement in situ sur laveur de gaz permet de rejeter ces paramètres à des concentrations conformes à la réglementation. Une modélisation des rejets atmosphériques est en cours, elle sera jointe à l'étude d'incidence ou à l'étude d'impact le cas échéant.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'atelier de traitements de surfaces sera implanté en lieu et place du magasin de produits finis actuel. Le magasin actuel sera externalisé et permettra un flux de camions moins importants : en effet, aujourd'hui, chaque client vient chercher ses produits directement sur le site, quelle que soit la quantité. Demain, les produits seront expédiés vers la plate-forme externalisée par camion complet. On passera de 40 camions actuellement à 5 camions environ par semaine.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de traitements de surfaces ne génère pas de bruit. Les seuls équipements susceptibles de générer du bruit sont les laveurs de gaz (Ventilateur) qui seront installés dans un local dédié à l'intérieur du bâtiment. Le site réalise tous les 3 ans des mesures de bruit, une mesure spécifique à l'atelier de traitements de surfaces sera réalisée au démarrage de l'atelier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas d'émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Les rejets atmosphériques concernent les aspirations des baignoires de traitement de surfaces. Ils seront traités sur laveurs de gaz avant rejet au milieu naturel
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en rejet 0 liquide sur site
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents liés au projet seront soit des bains usés (Fin de vie), soit des concentrats d'évaporation. Ces rejets liquides seront éliminés en tant que déchets dangereux en centre agréé. Le projet génère également un rejet d'eau de préparation de procédé par osmose. Les concentrats de régénération de l'osmoseur seront rejetés au réseau des eaux pluviales (Environ 50 m ³ /an).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les autres déchets dangereux ou non dangereux seront éliminés en centres autorisés. On peut lister les filtres des baignoires, les cartouches filtrantes. Les résines échangeuses d'ions seront régénérées en centre agréé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà situé en zone industrielle. La modélisation des rejets atmosphériques permettra d'évaluer l'impact de ce rejets sur les sols avoisinants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Annexe 9 : traitement des rejets atmosphériques

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Épernon, le,

Signature



